



Consultation pour la

**Réflexion et définition
d'une nouvelle gamme de formations
en lien avec le signe RGE**

Septembre 2022

Contact

Catherine GILLET, c.gillet@atee.fr

Pilote du programme FEEBAT



www.atee.fr

1. LE PROGRAMME FEEBAT ET LA GOUVERNANCE DE LA MISSION

❖ Le programme FEEBAT

Depuis 2007, le programme FEEBAT (Formation des professionnels aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment) contribue à **accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment et de la maîtrise d'œuvre sur la rénovation énergétique des bâtiments**. Plus de 200 000 professionnels ont été formés sur l'un des vingt modules FEEBAT destinés aux artisans et entreprises du bâtiment et des deux parcours destinés à la maîtrise d'œuvre.

Depuis son lancement, le programme FEEBAT est financé dans le cadre du dispositif des [Certificats d'Économies d'Énergie](#) (CEE).

Une 5^{ème} convention de mise en œuvre du programme, couvrant la période juillet 2022 – décembre 2025, a été signée par les pouvoirs publics (Ministère de la Transition Écologique, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Culture, Ministère du logement, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, ADEME), la filière Bâtiment (CAPEB, FFB, CNOA, SCOP BTP), le CCCA-BTP pour l'apprentissage, l'ATEE, l'AQC et les financeurs EDF, SIPLEC et DISTRIDYN.

Cette convention entend **poursuivre et développer encore les actions entreprises dans le cadre des conventions précédentes**, notamment au travers de 2 axes qui visent à :

⇒ **Axe 1 – Formation initiale :**

- Finaliser la conception et déployer les modules et parcours de formation déjà conçus, sur l'ensemble du territoire (métropole et Outre-mer), auprès des enseignants et formateurs de l'Éducation nationale, des organismes de formation par apprentissage et des écoles d'architecture.
- Former ces derniers afin qu'ils utilisent et déploient à leur tour ces ressources pédagogiques auprès de leurs élèves, apprentis et étudiants.

⇒ **Axe 2 – Formation continue :**

- Faire vivre les modules de formation déjà conçus et en concevoir des nouveaux, en lien avec les évolutions réglementaires.
- Accompagner le déploiement des formations par la prise en charge des coûts pédagogiques et d'éventuels modes de financement alternatifs.

Pour en savoir plus : www.feebat.org
et [communiqué de presse de reconduction du programme](#)

❖ **L'ATEE, porteur pilote du programme 2022-2025 et porteur de l'axe 2**

L'ATEE, Association Technique Energie Environnement, est une association de loi 1901 créée en 1978 pour promouvoir la maîtrise de l'énergie, en se fondant sur des bases techniques. Engagée pour faire progresser la maîtrise de l'énergie et pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'objectif de l'Association est de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités et, plus généralement, d'aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.

L'Association compte 2200 adhérents professionnels, est répartie en plusieurs pôles d'activité et dispose de 11 délégations régionales. Notamment, le Club Certificats d'Économies d'Énergies, Club CEE, créé par l'ATEE, se positionne comme interlocuteur indépendant, facilitateur technique du dispositif des CEE. L'ATEE porte également des programmes CEE dont un programme traitant de la formation de Référents Aide à la Rénovation (programme OSCAR).
Pour en savoir plus : www.atee.fr

Avec la 5ème convention FEEBAT, l'ATEE est devenue porteur pilote du programme FEEBAT et porteur de l'axe 2, l'AQC étant devenu porteur associé et porteur de l'axe 1.

A ce titre, l'ATEE lance aujourd'hui pour le compte du programme FEEBAT une consultation pour sélectionner un prestataire afin de l'accompagner dans sa réflexion et ses travaux visant à faire évoluer une partie de sa gamme de modules dédiés aux entreprises et artisans du bâtiment et en lien avec les qualifications RGE (hors énergies renouvelables).

Depuis son entrée en vigueur en 2014, le dispositif « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement), signe de qualité qui permet aux particuliers de bénéficier des aides à la rénovation énergétique, s'est adapté au fil du temps. L'État a lancé dès 2018 une réflexion sur le dispositif RGE en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés qui a permis de confier au programme FEEBAT des travaux de révision des exigences relatives aux compétences et à la formation dans le dispositif RGE pour les catégories de travaux liées à l'efficacité énergétique.

Le dossier de consultation est constitué du présent document et de ses annexes 1 à 3.

❖ **Gouvernance et suivi de la mission**

La mission entre dans le champ de compétences du **COMOP Bâtiment**, mandaté par le Comité de Pilotage FEEBAT pour préparer et coordonner la mise en œuvre d'actions opérationnelles, dont la gamme de formation objet de la consultation. Le COMOP est composé de l'ATEE, de l'ADEME, de la FFB, de la CAPEB, de la DHUP et de la DGEC.

De par le contexte et la spécificité de cette gamme de formation, le COMOP Bâtiment est amené à travailler sur ce sujet en lien avec des partenaires du programme FEEBAT, tels que les organismes de qualification ou de contrôle de la formation. Si besoin, le COMOP Bâtiment pourra également être amené à constituer un groupe de travail dédié pour suivre l'avancement des travaux objets de la consultation et contrôler la conformité des travaux réalisés. Des réunions régulières seront alors à prévoir entre le prestataire retenu pour la mission et le COMOP et/ou le groupe de travail dédié afin de présenter les travaux réalisés aux différentes phases de la mission.

2. CONTEXTE ET ATTENDUS

2.1 Une volonté d'accompagner les professionnels du bâtiment pour permettre à leurs clients un meilleur accès aux aides financières

La gamme de formations objet de la consultation a pour finalité d'**accompagner les artisans et entreprises du bâtiment et leur permettre d'acquérir les compétences en efficacité énergétique en relation avec le signe RGE**. Il vise à sécuriser la relation client / professionnel sur cet aspect. Le programme FEEBAT réaffirme l'objectif visé par la gamme de formations, à savoir la montée en compétences dans le domaine de la rénovation énergétique performante, qui se distingue d'une formation d'entrée dans le métier. L'une des finalités envisagées est aussi que les organismes de qualification puissent proposer ces formations aux professionnels, comme le prévoit la réglementation, en cas d'écart constaté lors des contrôles entrant dans le cadre du signe RGE.

Dans sa gamme de modules actuels destinés aux entreprises et artisans du bâtiment, le programme FEEBAT dispose notamment :

- Du module RENOVE sous différents formats (présentiel, distanciel, multimodal),
- Des modules orientés métier : Isolation des parois opaques, menuiseries, chauffage, ventilation et électricité.

Le programme FEEBAT, au travers d'un groupe de travail dédié, a posé des premières idées sur les orientations à prendre pour cette nouvelle gamme de modules, avec les thématiques, objectifs de formation, contenus et points clés associés.

Il est ainsi envisagé de faire évoluer le module généraliste RENOVE et les modules métiers **vers des modules spécifiques aux domaines de travaux du signe RGE avec :**

- **Un tronc commun si pertinent,**
- **Une durée encadrée, comme pour les modules actuels,**
- **Un volet « cas pratiques ».**

Les domaines de travaux sont ceux définis à l'article 1 du [décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014](#), hors domaines liés aux énergies renouvelables.

2.2 Attendus de la mission

Sur la base du travail initié par FEEBAT, le prestataire sera chargé de :

- ❖ **Conduire la réflexion préalable à la conception de la nouvelle gamme de modules**
Réflexion, ingénierie pédagogique, modalités pédagogiques → 3.2
- ❖ **Préparer la conception - production des nouveaux modules** → 3.3
Recensement des ressources disponibles, nom du module, charte graphique
- ❖ **Le pilotage du projet** → 3.4

Le programme FEEBAT souhaite que les conclusions et livrables de ces travaux puissent être rendus avant fin juin 2023, pour pouvoir lancer la phase 2. *La phase 2, à savoir la conception – production des modules, animation de sessions pilotes auprès de professionnels, conception et mise en œuvre d'un dispositif de transmission des modules auprès de formateurs, mise à jour des modules après lancement... dépend des conclusions des travaux objets de la consultation et n'entre pas dans le cadre de celle-ci.*

2.3 Caractéristiques des modules de formation

Les modules se veulent simples, courts et doivent donner envie.

Cibles	Grands objectifs : 1ères orientations à challenger	Durée	Format / modalités pédagogiques
<p>Personnes morales / physiques : entreprise du bâtiment envisageant ou disposant d'un signe RGE</p> <p>Personnes physiques intervenant pour une entreprise du bâtiment : Responsables légaux, chefs d'entreprise, référents RGE, personnes en charge de la mise en œuvre des travaux</p>	<p>Un tronc commun sur les parties qui peuvent être transverses</p> <p>A titre indicatif : enjeux de la rénovation énergétique, principe de la performance énergétique</p> <p>Des déclinaisons : - par domaines de travaux et/ou regroupement de certains : A titre indicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les référentiels techniques existants et ressources disponibles qui peuvent servir d'appui aux professionnels. En maîtriser les principaux points singuliers. → Appréhender les écarts / non conformités récurrents identifiés de différentes façons (qualifications, CEE, etc.) dans le cadre des opérations de travaux dans l'objectif d'en comprendre les conséquences et de maîtriser les bonnes pratiques de mise en œuvre afin de les éviter → Connaître les exigences techniques des principales aides financières (MaPrimeRénov', CEE) afin de les respecter lors de la mise en œuvre <p>- par publics (responsable technique RGE/toute autre personne intervenant sur la mise en œuvre (ex : opérateur de chantier)</p>	<p>3 jours maximum</p> <p>A définir en fonction des objectifs et contenus de formation</p> <p>Durée spécifique et adaptée au besoin préalablement défini du(des) domaine(s) de travaux traité(s), dans la limite de 3 jours maximum par module, avec une prise en compte de la multi-activité (parcours de formation allégé).</p>	<p>A définir</p> <p>Présentiel, distanciel, multimodal...</p> <p>en fonction du contenu, des contraintes (cf. 2.3 et 2.4 notamment)</p>

2.4 Contraintes et modalités

La gamme de modules proposées, leurs ressources, modalités, formats de formation doivent :

- être **adaptés à la cible**. Ils doivent par ailleurs s'adapter au niveau des professionnels qui peut être inégal.
- permettre :
 - Une **disponibilité des modules à tout moment**, pour permettre à la cible de se former quand elle le souhaite ou quand elle en a besoin. Les propositions émises dans le cadre de cette mission devront lever certaines contraintes existant le cas échéant (équilibre financier des organismes de formation...) pour que les professionnels accèdent aux formations sur des domaines ou régions à moins forte demande.
 - Une **mise à jour régulière et facile** des modules et de leurs ressources en fonction des évolutions réglementaires impactantes (lois, décrets, arrêtés...),
 - Prendre en compte la **spécificité des différentes typologies d'entreprises du bâtiment** (mono activité, **multi activités, rénovation globale**) dans un enjeu d'optimisation de leur formation.

L'ensemble des éléments de la gamme de modules devra répondre aux **exigences des certifications QUALIOPi et France Compétences (RS)** afin d'être compatibles lors du dépôt des candidatures si le programme FEEBAT l'envisage. Les critères QUALIOPi a minima à intégrer aux réflexions et travaux sont donnés en annexe 1. Concernant les exigences de France Compétences, si le Prestataire constate une difficulté ou impossibilité d'intégrer certaines des exigences de l'inscription au RS lors des travaux, il devra en référer au COMOP.

Le COMOP sera particulièrement vigilant à ce que le dispositif de formation proposé favorise une **démarche active d'apprentissage. Il est vivement recommandé d'alterner des temps d'apports théoriques avec des ateliers interactifs, quizz, étude de cas concrets...** Une approche pédagogique par l'erreur, appuyée de cas concrets, permettant aux professionnels de s'approprier les contenus, pourra être proposée.

L'innovation dans les modalités pédagogiques est attendue afin de pouvoir proposer à chaque professionnel en activité un **programme de montée en compétence individualisé** et visant à l'acquisition des compétences nécessaires. L'accent sera mis sur la modularisation des contenus permettant des **parcours de formation « à la carte »** afin de répondre au plus près des besoins et contraintes des professionnels en matière de formation.

Ces contraintes et modalités ne sont pas exhaustives et dépendent du contenu envisagé.

3. DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES

3.1 Définitions

- ❖ **Parcours de formation** : ensemble du/des étape(s) que va suivre le professionnel au regard de ses besoins de montée en compétences
- ❖ **Module** : module de formation proposé par FEEBAT
- ❖ **Séquence pédagogique** : les séquences pédagogiques composent le module et visent à répondre à un objectif pédagogique préalablement défini.
- ❖ **Déroulé pédagogique** : le déroulé précise le déroulement des outils ou séquences pédagogiques, la définition des objectifs pédagogiques, la description des tâches des professionnels, les prérequis nécessaires, la méthode pédagogique utilisée, les compétences visées et les modalités d'évaluation.

3.2 Réflexion préalable à la conception de la nouvelle gamme de formations

3.2.1 Structuration de la nouvelle gamme de modules

Le prestataire sera chargé de conduire la **réflexion sur la structuration de la nouvelle gamme de modules, de définir et prioriser la nouvelle gamme et ses modules** :

- en tenant compte des contraintes évoquées en 2.3 et 2.4 notamment,
- en se basant sur :
 - o Les éléments existants sur la gamme existante de modules FEEBAT (module RENOVE et son cahier des charges réglementaire en Annexe 1 de <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029958322/> et déroulés pédagogiques des 5 modules métier qui seront transmis par FEEBAT au lancement des travaux),
 - o Les réflexions initiées par le programme FEEBAT sur cette gamme,
 - o Les apports de professionnels mobilisés à cette fin. Cf. plus bas,
- tout autre élément pouvant alimenter la réflexion et la définition de la gamme.

Le prestataire sera notamment en charge :

- De **proposer une méthodologie de travail** au programme FEEBAT afin d'atteindre **l'objectif qui est de définir cette nouvelle gamme et ses modules**,
- **D'organiser des groupes de travail** intégrant des professionnels et/ou leurs représentants désignés par le COMOP Bâtiment, avec pour objectif de recueillir leurs avis, leurs attentes, besoins, contraintes sur ce sujet, en partie sur les déclinaisons par domaines de travaux ou regroupement de certains. L'objectif recherché est de **s'assurer très en amont de la pertinence et cohérence de la gamme de modules** ainsi que de l'efficacité de leurs caractéristiques (modalités pédagogiques, ...). Le travail et les échanges avec les professionnels et/ou leurs représentants sera poursuivi autant que de besoin durant toute la mission,
- **De recueillir et analyser les données sur les qualifications RGE détenues par les entreprises**, notamment les entreprises multi-lots.
- De **travailler selon la priorisation des modules** issue des réflexions du programme FEEBAT, priorisation communiquée par FEEBAT au lancement des travaux.
- De **proposer d'éventuels regroupements pertinents de domaines de travaux** permettant d'avoir une nouvelle gamme lisible, pertinente, et traitant le cas des entreprises mono-domaine de travaux comme multi-activités et rénovation globale.
- De **définir précisément l'architecture de la nouvelle gamme de modules**.

3.2.2 Ingénierie pédagogique des modules de la gamme

Le prestataire aura pour mission de définir l'ingénierie pédagogique de la nouvelle gamme définie en 3.2.1 et de ses modules. L'ingénierie pédagogique sera présentée sous la forme d'un déroulé pédagogique comportant a minima les éléments suivants :

Objectifs de la formation	Objectifs pédagogiques	Contenus / points clés	Durée minimale
Séquence 1			
Séquence 2			
...			

Voir exemples de déroulés dans <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029958322/>

Cette présentation pourra être enrichie d'autant d'éléments (colonnes) utiles : moyens pédagogiques mis en œuvre, ressources disponibles... et tout autre élément permettant de répondre aux exigences QUALIOP1 et France Compétences (Répertoire Spécifique)

A cette étape, le prestataire sera notamment chargé d'**émettre des propositions par rapport aux éléments à produire lors de la phase de conception des modules** :

- La **liste des prérequis** nécessaires au suivi des formations,
- Le ou les **tests de positionnement** (quel test à quel moment du parcours),
- L'**évaluation durant et/ou en fin de formation**,
- La **fiche d'identité** des modules de la nouvelle gamme.

Pour établir l'ingénierie et les déroulés pédagogiques, le prestataire se basera sur les éléments issus du 3.2.1 et les ressources pédagogiques existantes à identifier en 3.3.1.

3.2.3 Réflexion et proposition des meilleures modalités pédagogiques et du meilleur format

En parallèle de la définition de l'ingénierie pédagogique des modules de la nouvelle gamme, le prestataire conduira une **réflexion sur les meilleures modalités pédagogiques et le meilleur format de formation**. Ce format devra permettre d'atteindre les objectifs pédagogiques visés tout en tenant compte des contraintes mentionnées en 2.3 et 2.4.

En matière d'ingénierie pédagogique comme de format et de modalités pédagogiques, il est attendu du prestataire de **bien articuler les différents modules entre eux, le tronc commun avec les déclinaisons par domaines de travaux, dans le but d'optimiser les durées de formation et d'avoir des parcours à la carte....**

Plusieurs formats pourront être étudiés (distanciel, présentiel, multimodal...), avec avantages et inconvénients associés notamment au regard :

- Du financement possible ou non de la formation par les organismes de financement de la formation Constructys et FAFCEA,
- Du recours ou non à des organismes de formation et formateurs compétents,
- De la compatibilité avec une inscription future de la formation au Répertoire Spécifique.

La réflexion sur ce sujet sera conduite en étroite collaboration avec le programme FEEBAT, représenté par le COMOP Bâtiment.

Si le format retenu nécessitait le recours à une plateforme LMS, celle-ci serait mise en œuvre selon des modalités qui seront à définir par le programme avec le prestataire retenu. Une des modalités pourrait reposer sur des organismes de formation qui seront habilités par FEEBAT pour délivrer des modules de la gamme. Les modules devront donc être facilement déployables sur différentes plateformes. Afin de ne pas restreindre le champ des modalités pédagogiques, le prestataire devra :

- Proposer le dispositif sous format SCORM et xAPI/TIN CAN, etc.,
- Proposer un dispositif intégrant différents formats pédagogiques (Rich media, vidéo, rapid learning, etc.),
- Proposer une version complète du dispositif au format responsive.

Si le format retenu met le stagiaire en situation d'apprentissage autonome / non accompagné, un tutoriel d'initiation à l'utilisation par les professionnels de la solution proposée (prise en main, recommandations pour le suivi...) sera fourni par le prestataire retenu. Un système de recueil des KPI sur les stagiaires (inscrits, ayant suivi le module avec taux d'avancement...), sera également à mettre en place par le prestataire.

3.3 Préparer la conception – production de la nouvelle gamme

3.3.1 Recensement des ressources et données disponibles

Le prestataire sera chargé de recenser les ressources et données disponibles qui pourraient être réutilisées dans les modules de formation. Ce recensement pourra se baser sur l'inventaire des ressources existantes disponible réalisé en 2018 par le programme FEEBAT (communiqué par FEEBAT au lancement de la mission), sur une étude documentaire (internet...), sur des entretiens avec des acteurs qui peuvent disposer de telles ressources et sur les résultats des contrôles réalisés dans le cadre des qualifications-certifications RGE et du dispositif des CEE transmis par les structures concernées.

La conception des modules FEEBAT doit en effet s'appuyer sur les éléments (charte, contenus, ...) du programme FEEBAT, sur les éléments ci-dessus ainsi que sur des ressources pédagogiques existantes, lorsque cela est pertinent pour les cibles visées : ressources FEEBAT, ADEME, [MOOC de la plateforme MOOC Bâtiment Durable](#), [Mallette pédagogique REX Bâtiments Performants](#), [AQC](#), [PROFEEL](#), OMBREE, [PACTE](#), [référentiel de compétences pour des bâtiments performants](#)...

3.3.2 Proposition de nom pour les modules

Le prestataire sera en charge d'une réflexion sur le nom possible de la gamme et des modules de formation, qui reflétera les objectifs visés tout en étant attractif pour la cible.

3.3.3 Proposition d'une charte graphique

Le prestataire proposera une charte graphique de la gamme de modules, **se basant sur la charte graphique FEEBAT**. Le ton des productions devra être adapté à la cible.

Des exemples d'application de la ligne graphique sur différents types de productions (support PowerPoint, écran de quizz, extrait d'un cas pratique, fiche mémo...) seront présentés au COMOP FEEBAT afin de s'assurer de la cohérence attendue.

3.4 Pilotage du projet en s'assurant du respect des délais et des livrables associés

Le prestataire doit, en plus de proposer un management de projet adapté à la mission, veiller à intégrer un processus agile de validation des livrables, en lien avec le programme FEEBAT, les professionnels et leurs représentants.

Il est demandé au prestataire de respecter le planning détaillé des productions, qui sera validé au lancement de la mission.

Le prestataire devra notamment :

- **Proposer un Directeur/Directrice de projet unique**, lien entre les équipes FEEBAT et ses équipes internes de production/ingénierie, et **en mesure de traiter des thématiques en lien avec le contenu de la gamme, autant que pédagogiques**,
- **Proposer une équipe de production/ingénierie en nombre suffisant** et représentative des compétences utiles pour mener à bien la mission dans les délais,
- **Proposer et actualiser régulièrement un planning détaillé de production des livrables** et de leur validation en continue,
- Garantir la **livraison des livrables aux dates prescrites**,
- Assurer la **rédaction des comptes-rendus associés aux réunions**.

❖ Interlocuteurs

Le prestataire désignera, dans son offre, **un(e) Directeur / Directrice de projet chargé(e) de coordonner l'équipe du prestataire qui interviendra sur le projet**. Dès qu'un membre de l'équipe n'est plus en mesure d'accomplir ses missions, le prestataire devra :

- En aviser, sans délai, le Programme FEEBAT et prendre toutes dispositions nécessaires, afin d'assurer la poursuite de l'exécution des prestations,
- Proposer au Programme FEEBAT un remplaçant disposant de compétences au moins équivalentes et dont il lui communique le nom et les titres dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date d'envoi de l'avis mentionné ci-dessus.

❖ Réunions

Le prestataire aura à participer ou animer diverses réunions, avec le COMOP Bâtiment, groupes de travail avec les professionnels. La préparation, la participation et les comptes-rendus de ces réunions sont à intégrer dans le projet et la proposition.

3.5 Synthèse des livrables attendus

3.2.1	Structuration de la nouvelle gamme de modules	<ul style="list-style-type: none"> □ Réflexion sur la structuration de la nouvelle gamme de modules □ Méthodologie de travail □ Organisation de groupes de travail avec des professionnels □ Recueil et analyse de données sur les qualifications RGE □ Proposition de regroupements pertinents des domaines de travaux □ Architecture précise de la nouvelle gamme de modules
3.2.2	Ingénierie pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> □ Déroulés pédagogiques □ Propositions par rapport aux éléments à produire lors de la phase de conception des modules : <ul style="list-style-type: none"> ○ Liste des prérequis ○ Le ou les tests de positionnement ○ Evaluation durant et/ou en fin de formation, ○ Fiche d'identité du module.
3.2.3	Réflexion et proposition des meilleures modalités pédagogiques et du meilleur format de formation	<ul style="list-style-type: none"> □ Réflexion et proposition du meilleur format de formation □ Eléments spécifiques demandés si le format retenu nécessite le recours à une plateforme LMS ou met le stagiaire en situation d'apprentissage autonome / non accompagné
3.3.1	Recensement des ressources et données disponibles	<ul style="list-style-type: none"> □ Déroulés pédagogiques complétés des ressources pertinentes utilisables
3.3.2	Proposition de nom pour le module	<ul style="list-style-type: none"> □ Proposition de noms
3.3.3	Proposition d'une charte graphique pour le module	<ul style="list-style-type: none"> □ Charte graphique □ Exemples d'application de la ligne graphique sur différents types de productions
3.4	Pilotage du projet en s'assurant du respect des délais et des livrables associés	<p>Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> □ Organisation des réunions, animation et comptes-rendus □ Point bimensuel avec le programme FEEBAT (COMOP Bâtiment) □ Planning actualisé de la mission

L'ensemble des livrables fera l'objet d'une validation par le programme FEEBAT.

4. REPONSE ATTENDUE

Le candidat se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition. Le candidat explicitera, de manière très précise, des prestations préconisées pour atteindre les exigences définies dans la consultation.

L'offre technique doit comporter impérativement les chapitres suivants (une présentation sous format PowerPoint est souhaitée, l'offre technique doit comporter un récapitulatif du déploiement des étapes de la prestation attendue année par année) :

❖ Profil général du candidat

- La raison sociale, le SIRET, l'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité, les prestations proposées

❖ Contexte et objectif de la prestation

Le candidat reformulera sa vision de la prestation et de son contexte, sa compréhension de son rôle et des missions. Il clarifiera certains points et/ou émettra des suggestions sur certains.

❖ Déroulement de la prestation

Le candidat décrira la nature des prestations à réaliser afin d'en délimiter le contenu précis et en déduire le volume de travail nécessaire sur les phases de réflexion, préparation de la conception...

La réponse précisera le découpage des prestations et la démarche pour atteindre les résultats. Seront notamment précisés les points suivants :

- La méthodologie envisagée et la durée de chaque étape,
- Les méthodes de coordination et de collaboration envisagées avec les différents acteurs,
- L'organisation interne et suivi du projet,
- Le planning détaillé envisagé pour les différentes étapes tenant compte de la date de livraison finale attendue.

❖ Moyens humains et références

Le candidat présentera les moyens humains, et le cas échéant les sous-traitants qui devront être validés par l'ATEE, mis à disposition pour la réalisation du projet et le suivi :

- Nom du chef de projet, fonction, compétences et expériences dans le domaine, CV
- Un contact interne pour la logistique et la facturation
- Nom, rôle et responsabilité de chaque intervenant. CV de chacun avec notamment compétences, expériences, références de missions comparables

Le succès de la conception et de la production des dispositifs de formation passant par des expertises spécifiques, une réponse sous forme de groupement peut être présentée.

Le candidat explicitera ses références et expériences en matière de dispositifs de formation qui se rapprochent des thématiques, objet, cibles de la gamme de formations visés dans la consultation (bâtiment, rénovation énergétique, pratiques métiers...). A cette fin, le candidat renseignera, pour chacune des expertises ci-dessous, un tableau avec les informations suivantes :

Expertises	Référence	Année	Public concerné	Personne / entité concernée
Expertise métier sur des thèmes proches de ceux des modules envisagés				
Ingénierie pédagogique (distanciel, multimodal...)				
Mise en place de certifications au RNCP et/ou au RS				
Production de contenus innovants dont digitaux				
Conception et animation de formation de formateurs				

❖ Exemple appliqué à la consultation

Le candidat présentera un ou des exemples de productions en lien avec la gamme de formation visée. Ces exemples visent à illustrer la capacité du candidat en matière d'expertise métier sur des thèmes proches de ceux des modules visés, d'ingénierie pédagogique et/ou de production de contenus.

Ces éléments constituent un plus, permettant à FEEBAT d'évaluer la compréhension du candidat sur le sujet et sa capacité de création mais non engageants pour la suite.

❖ Proposition financière

Le prix de la prestation est à indiquer en euros hors taxe, étape par étape, puis en global. Ces prix tiendront compte des propositions préconisées dans son offre technique et de l'estimation des charges qu'il a déterminée.

❖ Pièces à remettre au titre de l'offre

Les pièces à remettre au titre de l'offre sont ainsi :

- **L'offre technique selon le cadre défini ci-dessus et l'offre financière selon le modèle joint en annexe 2,**
- **Le présent cahier des charges de consultation et ses annexes signés**

L'offre technique et financière doit être datée et signée par le représentant qualifié de la société. L'offre et les prix proposés doivent être écrits lisiblement.

5. CALENDRIER ET CRITERES DE SELECTION

❖ Etapes et calendrier de sélection

Diffusion de la consultation	1er septembre 2022
Réponses aux questions des candidats (mail, téléphone, échange visio)*	Jusqu'au 12 octobre sauf 8 au 15 sept.
Date limite de réception des réponses	Mercredi 12 octobre avant 17h
Analyse documentaire des offres reçues et synthèse	Semaine 42 - 43
Auditions / soutenances des prestataires présélectionnés	Semaines 44 - 45
Sélection du prestataire et soumission au Comité de Pilotage FEEBAT	Mi-novembre
Réunion de lancement - Contractualisation avec le prestataire retenu	Dès sélection
Début des travaux	Dès le lancement
Livraison finale	Avant fin juin 2023

Les offres sont à adresser par e-mail unique regroupant tous les documents, constituant la candidature et l'offre, à c.gillet@atee.fr au plus tard à la date indiquée ci-dessus. L'objet du mail précisera « FEEBAT – Réponse Appel d'offres Modules Bâtiment ».

Tout dossier parvenu hors délai et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet ne sera pas étudié. L'ATEE se réserve le droit de suspendre à tout moment la présente consultation sans versement d'indemnités particulières aux soumissionnaires ayant remis une offre.

**Pendant la période de consultation, il est fortement recommandé de contacter l'ATEE afin d'organiser un échange sur le contexte, les objectifs de la consultation, les enjeux associés, les éventuelles questions du candidat. Ce rendez-vous se fera sans rétribution financière.*

❖ Critères d'attribution

Les candidatures seront appréciées au regard des références, fiches projets, capacités, compétences dans les domaines objets du marché.

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectue au vu des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Composition de l'équipe dédiée , compétences et expériences des ressources mobilisées Apprécié au vu : <ul style="list-style-type: none"> - des moyens humains, références selon les 5 expertises (1) - de l'organisation proposée pour le projet et du planning (2) 	30%
Proposition technique Apprécié au vu de : <ul style="list-style-type: none"> - la compréhension, clarté, rigueur et précision de la reformulation du contexte et des objectifs, du déroulement des prestations - de l'exemple appliqué aux modules souhaités 	45%
Proposition financière	25%

- (1) L'alliance de ces différentes expertises garantira le succès du projet. La connaissance préalable du programme FEEBAT et de ses travaux est un plus.
- (2) Le respect des délais, la flexibilité et la réactivité du prestataire seront essentiels au succès de développement de ce module et feront partie des critères de sélection.

6. CONTRACTUALISATION

6.1 Convention

Une convention de prestation sera établie entre l'ATEE et le prestataire retenu en précisant notamment les rôles et engagements de chacune des parties. Cette convention précisera également les modalités de la collaboration ainsi que celles de règlement des factures, sous réserve de validation des prestations par le COMOP et l'ATEE. La signature de cette convention vaudra habilitation du prestataire retenu pour la mission.

La date de fin de marché sera déterminée avec le prestataire retenu au regard du planning proposé dans l'offre et des échanges avec le programme FEEBAT en début de mission.

6.2 Suivi du contrat

❖ Interlocuteurs

La pilote du programme FEEBAT sera l'interlocuteur du prestataire tout au long de la mission. Elle sera responsable de la bonne gestion technique, administrative et financière de la mission du prestataire, ainsi que de la qualité de la prestation. Elle sera appuyée dans ses mission.

Le prestataire travaillera notamment en lien étroit avec les membres du COMOP Bâtiment.

❖ Réunions de travail

Une réunion de lancement sera organisée par le programme FEEBAT, à Paris. Le candidat proposera une méthodologie de travail prévoyant des réunions de travail afin de s'assurer de la bonne réalisation de la mission (par téléphone, en visioconférence ou en présentiel...).

Le prestataire est chargé de la rédaction des comptes rendus des réunions.

❖ Suivi de l'avancement

Il est attendu du prestataire qu'il réalise des points réguliers de sa mission (avancement, points de vigilance, alerte...) auprès de la pilote du programme, par courriel voire par visio.

❖ Vérifications

Les prestations sont soumises à des **vérifications qualitatives et quantitatives** qui sont destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations prévues. Le Programme FEEBAT dispose d'un délai maximum de 20 jours pour vérifier, valider les livrables après leur remise, et notifier sa décision de réception ou de rejet.

Dans le cas où des demandes de correction ont été formulées, une nouvelle version du document est remise par le prestataire et fait l'objet d'une vérification dans les mêmes conditions que pour la version initiale, jusqu'à ce que le Programme FEEBAT prononce la réception.

6.3 Prix des prestations et modalités de paiement

Le marché est conclu à prix mixtes : à prix global et forfaitaire et à prix unitaires. Il inclut toutes taxes et sujétions inhérentes à la réalisation des prestations (livraison des prestations, réunions, comptes rendus, déplacements, etc.). Les prestations à prix unitaires s'exécutent au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande établis sur la base des prix figurant à la proposition financière.

Les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution du marché ouvrent droit à des acomptes. Le prestataire retenu peut recevoir des acomptes d'un montant correspondant à la valeur des prestations réalisées au moment de la demande.

Le paiement s'effectue dans un délai maximal de 45 jours à compter de la réception de la facture.

Le délai de paiement peut être suspendu par l'ATEE en cas de demande d'informations complémentaires nécessaires à l'établissement de la mise en paiement, si elle constate que la demande de paiement ne comporte pas l'ensemble des pièces et des mentions prévues par le contrat, ou que celles-ci sont erronées ou incohérentes.

Les factures seront établies selon la réglementation en vigueur. Les conditions de règlement seront spécifiées dans le contrat signé relativement à ce marché.

Les factures devront notamment porter les indications suivantes :

- Les références du devis,
- Les coordonnées bancaires conformes à celles mentionnées sur l'acte d'engagement,
- La nature des prestations exécutées,
- Les montants totaux HT et TTC ainsi que le taux et le montant de la TVA.

6.4 Respect des engagements

Le prestataire s'engage à respecter les points suivants :

- Respecter la charte graphique du programme FEEBAT et les valeurs du programme,
- Communiquer les informations nécessaires à l'ATEE,
- Respecter la confidentialité des informations communiquées. En particulier, Le prestataire s'engage à garder strictement confidentielle toute communication reçue au cours de l'exécution du marché, à ne pas la reproduire ni la communiquer à des tiers non autorisés. Il met en œuvre les moyens pour conserver la confidentialité des documents et informations auxquelles il a pu accéder pour l'exécution des prestations. Il s'engage à restituer, au terme du marché, tout document remis par le Programme FEEBAT. Le titulaire s'engage en outre à citer les sources des études et recherches qu'il pourrait être conduit à utiliser.

L'ATEE se réserve le droit de mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché, notamment en cas de fausse déclaration ou de non-respect des engagements de la consultation. Les décisions de l'ATEE ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

6.5 Propriété intellectuelle

Le prestataire retenu s'engage à céder l'intégralité des droits de Propriété Intellectuelle des productions de la mission décrite dans la consultation selon le contrat de cession en Annexe 3.

6.6 Litiges

L'ATEE et le prestataire retenu s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution du présent marché.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent de Paris sera saisi.

Annexe 1 - Critères QUALIOPI → Cf. Page suivante

Annexe 2 - Modèle pour proposition financière

Annexe 3 - Contrat de cession des droits de Propriété Intellectuelle

Annexe 1 – Critères QUALIOPI à intégrer à minima

Référentiel national QUALIOPI :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide-lecture-referentiel-qualite.pdf>

Responsabilités de FEEBAT et des organismes de formation par rapport aux exigences QUALIOPI :

Légende :

Acteur principal	Appui sur ce critère	! Majeur : critère majeur
------------------	----------------------	---------------------------

Exigences QUALIOPI (indicateurs du guide). Si critère majeur : indiqué	FEEBAT	Organisme de formation
1 – Information détaillée : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité		
2 – Indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations		
4 – Analyse du besoin du bénéficiaire (grilles d'analyse, diagnostics préalables, dossiers administratifs, comptes-rendus d'entretiens...)		! Majeur
5 – Définition d' objectifs opérationnels et évaluables de la prestation		! Majeur
6 – Etablissement des contenus et modalités de mise en œuvre de la prestation (parcours, déroulés, grilles d'évaluation...)		! Majeur
8 – Procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation		
9 – Information des conditions de déroulement de la prestation		
10 – Mise en œuvre et adaptation de la prestation (durée et contenu), l'accompagnement, le suivi	Sur contenu / durée	! Majeur
11 – Evaluation de l'atteinte des objectifs (en cours, en fin, auto-éval, bilans, comptes-rendus, taux de réussite...)		! Majeur
12 - Mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires, éviter les ruptures de parcours		
17 – Mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés		
18 – Mobilisation des différents intervenants internes et externes		
19 – Mise à disposition des ressources pédagogiques au bénéficiaire et lui permet de se les approprier		
21 – Détermine, mobilise et évalue les compétences des intervenants		! Majeur
22 – Entretient et développe les compétences de ses salariés (formations, communautés...)	Appui	
23 – Veille légale et réglementaire sur le champ formation professionnelle		
24 – Veille sur les évolutions de compétences, des métiers et des emplois		
25 – Veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations		
26 – Mobilisation pour accueil publics en situation de handicap		! Majeur
27 – Respect du référentiel si appel à sous-traitance ou portage salarial		! Majeur
28 – Mobilisation spécifique si formations avec période de situation de travail		
30 – Recueil des appréciations des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs...)	Retours OF, formateurs	
31 – Traitement des difficultés, réclamations	2 ^{ème} échelon	! Majeur
32 – Mise en œuvre de mesures d'amélioration	Sur déroulés, contenus	! Majeur
Si formations conduisant à une certification professionnelle :		
3 – Information sur taux d'obtention, passerelles...		
7 – Adéquation du contenu aux exigences de la certification	! Majeur	
16 – Conformité des conditions de présentation des bénéficiaires avec les exigences de la certification	! Majeur	

FEEBAT non concerné par les indicateurs : 13, 14, 15, 20, 29